

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION
DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2026**

RÈGLEMENT NUMÉRO 801-2-2026

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1)*, toute municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités soit financé au moyen d'un mode de tarification;

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur la tarification de certains biens, services et activités - Règlement numéro 801-2026 a été adopté le 20 janvier 2026;

CONSIDÉRANT QUE la directrice de la plage souhaite apporter des ajouts à l'annexe de tarification qui relève de son service afin de nuancer la tarification en ligne versus en présentiel pour les non-résidents, et ce, de sorte à en assurer la mise à jour et la cohérence;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du conseil municipal du 21 avril 2026, le tout conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal au moins 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont à la disposition du public pour consultation depuis le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que le Règlement modifiant le règlement sur la tarification de certains biens, services et activités pour l'année 2026 – Règlement numéro 801-2-2026, soit et est adopté et qu'il soit statué et ordonné par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1. Ajouts

L'Annexe X – Tarification – Plage, aux sections « Accès au site – à la journée période estivale », « Eau défi » et « Camp nautique », est modifiée par les ajouts suivants dans l'annexe jointe au présent règlement, pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

M. Jean-Pierre Daoust, maire

Me Julie Paradis, greffière
Directrice du greffe et des affaires juridiques

ANNEXE X
Tarification – Plage

PROJET

**ACCÈS AU SITE – À LA JOURNÉE
PÉRIODE ESTIVALE**

TARIFICATION			
CATÉGORIE	20 JUIN AU 23 AOÛT 2026		
	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT	
		En ligne	En présentiel
4 ans et -	Gratuit	Gratuit	Gratuit
5 à 12 ans	Gratuit	8 \$	10 \$
13 ans et +	Gratuit	16 \$	18 \$
Basse saison	Gratuit	- 25 %	- 25 %*
Après 17 h	Gratuit	- 50 %	- 50 %*
Événements spéciaux	Gratuit	Entre 8 \$ et 26 \$*	

Notes :

Basse saison : 30-31 mai, 6-7 juin, 13-14 juin et 29-30 août

Les taxes ne sont pas incluses

*La tarification en présentiel est de 2 \$ de plus que le prix régulier.

EAU DÉFI

TARIFICATION			
CATÉGORIE	1 HEURE		
	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT	
		En ligne	En présentiel
6 à 17 ans	8 \$	16 \$	18 \$
18 ans et +	11 \$	22 \$	24 \$
10 h 30 à 11 h 30 17 h 30 à 18 h 30	5 \$	10 \$	12 \$

Notes :

Les taxes ne sont pas incluses.

La tarification en présentiel est de 2 \$ de plus que le prix régulier.

CAMPS NAUTIQUE

TARIFICATION		
CATÉGORIE	NAUTIQUE	
	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
Semaine 1 (4 jours)	113 \$	170 \$
Service de garde (semaine 1)	20 \$	20 \$
Semaine 2 à 8 (la semaine)	140 \$	212 \$
Service de garde (semaine 2 à 8)	30 \$	30 \$
Nageur 1 à 6 (10 leçons)	15 \$	28 \$
CATÉGORIE	JEUNE SAUVETEUR	
	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
Par semaine	94 \$	113 \$